

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 102

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Soutien au Club de la Croisière Marseille Provence 2017

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Observatoire
12323**

PRESENTATION

Depuis plusieurs années, le Département œuvre pour le développement du secteur de la croisière en soutenant les missions du Club de la Croisière Marseille Provence (CCMP), fondé par la Ville de Marseille, le Grand Port maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) où se trouve son siège.

Présidée par Monsieur Jean-François SUHAS, l'association fédère les acteurs et initie une démarche de promotion dynamique pour le développement de la croisière sur le territoire Marseille Provence.

Ses statuts ont été modifiés lors de son conseil d'administration et de son assemblée générale du 9 mars 2017 afin d'accueillir de nouveaux partenaires financeurs publics et privés, et de pérenniser la structure dans un contexte très concurrentiel.

En 2016, le soutien du Département s'est traduit par l'attribution de 20 000 € pour son programme d'actions et de 12 500 € pour la manifestation Top Cruise (Délibérations de la commission permanente du 13 juillet et du 16 décembre 2016).

CONTENU

1- PROPOSITION D'ADHESION ADRESSEE AU DEPARTEMENT

Les nouveaux statuts de cette association installent un conseil d'administration composé pour 3 ans de :

- Membres élus : 7 administrateurs issus des membres actifs ou des groupements professionnels

- Membres de droit : 9 administrateurs issus des membres fondateurs, et 16 administrateurs issus des membres partenaires « Prestige » ou « Premier » disposant chacun d'un siège et d'une voix en contrepartie du paiement d'une cotisation.

Le Conseil départemental est invité à siéger au CA en qualité de membre partenaire « Prestige », disposant d'un siège et d'une voix en contrepartie d'une cotisation annuelle de **15 000 €**

2 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT POUR LA CROISIERE

L'industrie mondiale de la croisière représente, plus de 25 millions de passagers. Marseille-Provence bénéficie d'atouts logistiques et touristiques pour affirmer son ambition sur ce marché. Avec près de 1,6 million de passagers et 490 escales en 2016 (149 000 passagers de plus qu'en 2015), Marseille a maintenu sa position de 5^{ème} port de croisière en Méditerranée.

Pour atteindre l'objectif de 2 millions de passagers en 2020, le Club de la Croisière Marseille Provence doit poursuivre les actions de promotion et d'accueil pour entrer dans le Top 3 des ports méditerranéens. A ce titre, les actions 2017 consisteront à :

- renforcer la promotion commerciale et la communication auprès des compagnies de croisière, et collaborer avec l'aéroport pour le développement de la tête de ligne et de la desserte aérienne (Asie, USA, Europe),
- améliorer l'accueil et l'organisation des flux pour maîtriser le taux de satisfaction des croisiéristes et des populations locales,
- créer un observatoire économique permettant, de recueillir davantage d'informations sur l'activité des croisiéristes sur le territoire et de cerner leurs attentes,
- déployer une communication maîtrisée, avec les acteurs nationaux et locaux, sur la croisière et ses enjeux (touristiques, environnementaux, tourisme durable).

L'ensemble de ces actions contribue activement au renforcement de la notoriété du territoire. Il est proposé une subvention de **25 000** euros sur un plan de financement prévisionnel de **306 000** euros (annexé).

PROPOSITION

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de Madame la Déléguée au Tourisme, je vous propose :

- d'adhérer en tant que partenaire « Prestige » au Club de la Croisière Marseille Provence dont la mission d'intérêt départemental s'inscrit dans le cadre de la compétence du Département en matière de Tourisme,
- de voter la cotisation annuelle de 15 000 € correspondant à cette qualité,
- de désigner un représentant de notre collectivité pour siéger à son conseil d'administration,
- de voter une subvention de 25 000 € pour ses actions de développement de la croisière,
- de m'autoriser à signer la convention type dont le texte a été approuvé par délibération n°122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL